

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Information réglementée diffusée le 16 mai 2019

Conformément à l'article 25 des statuts de la société, les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le **lundi 17 juin 2019 à 16 heures**, au siège social de la société.

ORDRE DU JOUR

1. Prise de connaissance du Rapport de Gestion pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2018, combiné à la **Déclaration de gouvernement d'entreprise** de la société, établis par le Conseil d'Administration.

2. Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2018

Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : approbation du Rapport de Rémunération relatif à l'année 2018.

3. Prise de connaissance des Rapports du Commissaire pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2018.

4. Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 et affectation du résultat.

Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : approbation des comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2018.

5. Décharge aux administrateurs

Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : décharge donnée, individuellement, aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

6. Décharge au Commissaire

Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : décharge donnée au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

7. Mandats d'administrateurs

Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : renouveler le mandat d'administrateur de Mme Nathalie Galand pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2023. Sa rémunération annuelle sera de 5.000 €.

Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : nomination, pour une durée de 4 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023, d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés, de la SPRL Somabri, représentée par M. Marc M. Brisack. Sa rémunération annuelle sera de 5.000 € (HTVA). M. Brisack est Ingénieur Commercial de l'Ecole de commerce Solvay (1984), Master in Real Estate de l'IPO/UFSIA Management School (Antwerpen). Il a occupé d'importantes fonctions dans le groupe Solvay, y compris à l'étranger, chez Fortis Real Estate en tant que Directeur Asset Management et chez Ascencio en tant que Directeur général. Il est actuellement Secrétaire général auprès de la Confédération Internationale des Banques Populaires (CIBP).

1. Conditions d'admission à l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2019

A. Confirmation de participation

Tout actionnaire qui a l'intention d'assister à l'assemblée générale doit le notifier au plus tard le 10 juin 2019 à minuit soit par courriel (roseline.thirion@neufcour.com), soit par courrier. Il doit en outre se soumettre à la procédure d'enregistrement décrite au point B.

B. Enregistrement des actions

Conformément à l'article 536 par. 2 C. Soc., les propriétaires d'actions nominatives ou dématérialisées doivent procéder, pour assister à l'assemblée générale ordinaire et y exercer le droit de vote, à l'enregistrement comptable de celles-ci à leur nom, au plus tard le 3 juin 2019 à minuit (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription aux sièges et agences de la BNP Paribas Fortis, sans qu'il doive être tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale ordinaire.

Avant l'assemblée, l'actionnaire remettra à la société, une copie de l'attestation délivrée par la BNP Paribas Fortis certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, pour lequel il a déclaré vouloir participer à l'AG Ordinaire.

Seules les personnes actionnaires à la date du 3 juin 2019 (date d'enregistrement) seront admises à participer et à voter lors de l'AG Ordinaire.

2. Droit d'insertion des sujets à l'ordre du jour et de dépôt des propositions et de dépôts de propositions de décision

Un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 3 % du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'AG Ordinaire. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la société au plus tard le 27 mai 2019 par courrier ordinaire à l'attention de M. J. Janssen ou par courriel : jacques.janssen@neufcour.com. Le cas échéant, la société publiera un ordre du jour complété au plus tard le 1^{er} juin 2019. De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la société (www.neufcour.com).

3. Droit de poser des questions

Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs et au commissaire préalablement à l'assemblée générale ordinaire. Ces questions peuvent être posées par fax (04/358.23.83), par courriel (jacques.janssen@neufcour.com) ou par courrier au siège de la société à l'attention de M. J. Janssen. Les questions doivent parvenir au plus tard le 10 juin 2019 à 17 h.

4. Procurations

Tout actionnaire ayant le droit de vote peut participer à la réunion en personne ou s'y faire représenter par un mandataire, à condition de se conformer aux statuts. Un modèle de procuration peut être téléchargé sur le site internet de la société (www.neufcour.com) ou demandé par écrit au siège de la société. La notification de la procuration à la société doit se faire au plus tard le 10 juin 2019 par écrit ou par voie électronique à l'adresse : roseline.thirion@neufcour.com.

5. Documents disponibles

La présente convocation et les autres documents relatifs à cette assemblée générale ordinaire, dont le rapport annuel et les formulaires de procuration et les statuts, sont disponibles sur le site internet de la société www.neufcour.com. Ils peuvent également être obtenus en écrivant à la Compagnie Financière de Neufcour, 26 rue Churchill, 4624 Romsée, à l'attention de Mme R. Thirion.

Le Conseil d'Administration

A renvoyer au plus tard le 10 juin 2019 au siège social de la société par e-mail ou courrier

PROCURATION

(en vertu de l'article 547 bis du Code des sociétés)

Le (La) soussigné (e)

Nom – Prénom / Nom de la société, forme juridique :	
Domicile / siège social :	

Titulaire de _____ actions nominatives (¹)
_____ actions dématérialisées (¹)

agissant en qualité d'actionnaire de la société anonyme « Compagnie Financière de Neufcour » ayant son siège social à 4624 Romsée, rue Churchill, 26, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le n° BE 0457.006.788, désigne, par la présente, en qualité de mandataire :

M
(nom, prénom, adresse)

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. Compagnie Financière de Neufcour qui se tiendra le **lundi 17 juin 2019 à 16 heures** au siège social de la société à 4624 Romsée, rue Churchill, 26.

Conformément à l'article 548 du Code des Sociétés, des instructions sont demandées pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour. Le mandataire pourra exprimer librement sa voix concernant les points figurant à l'ordre du jour en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

Le mandataire pourra prendre part à toutes délibérations, discussions, votes, résolutions, signer tous procès-verbaux ou liste de présence, il pourra assister à toutes assemblées subséquentes avec le même ordre du jour en cas d'ajournement ou prorogation, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution de son mandat.

Le mandataire votera au nom du (de la) soussigné (e) conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. A défaut d'instructions de vote pour l'une ou l'autre proposition, le mandataire pourra voter dans le sens qu'il jugera opportun.

^¹) Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles

Ordre du jour de l'AGO du 17 juin 2019 et instructions de vote

1. **Rapport de Gestion** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2018, combiné à la **Déclaration de gouvernement d'entreprise** de la société.
Prise de connaissance.

2. Approbation du rapport de rémunération

L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans le rapport de gestion.

Instructions de vote (1):	OUAI	NON	ABSTENTION
---------------------------	------	-----	------------

3. **Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2018.
Prise de connaissance

4. - Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018 et affectation du résultat

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2018 et l'affectation du résultat.

Instructions de vote (1):	OUAI	NON	ABSTENTION
---------------------------	------	-----	------------

- **Communication des comptes consolidés au 31 décembre 2018 :** Prise de connaissance

5. Décharge aux administrateurs

Par votes séparés, l'assemblée donne décharge à chacun des administrateurs :

- Valloo Consult SPRL, représentée par M. Jacques Janssen

Instructions de vote (1):	OUAI	NON	ABSTENTION
---------------------------	------	-----	------------

- Socoges SA, représentée par M. Pierre Galand

Instructions de vote (1):	OUAI	NON	ABSTENTION
---------------------------	------	-----	------------

- Madame Nathalie Galand

Instructions de vote (1):	OUAI	NON	ABSTENTION
---------------------------	------	-----	------------

- Management Science Consulting SPRL, représentée par M. Thierry Houben

Instructions de vote (1) :	OUAI	NON	ABSTENTION
----------------------------	------	-----	------------

- Monsieur Didier Gevers

Instructions de vote (1):	OUAI	NON	ABSTENTION
---------------------------	------	-----	------------

6. Décharge au Commissaire

L'assemblée donne décharge au Commissaire, la SCRL RSM Réviseurs d'Entreprises, représenté par Monsieur Bernard de Grand Ry et Monsieur Jean-François Nobels.

Instructions de vote : (1)	OUI	NON	ABSTENTION
----------------------------	-----	-----	------------

7. Mandat d'administrateur

L'assemblée nomme Madame Nathalie Galand au poste d'administrateur indépendant pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2023 Sa rémunération annuelle sera de 5.000 €.

Instructions de vote : (1)	OUI	NON	ABSTENTION
----------------------------	-----	-----	------------

L'assemblée nomme la SPRL Somabri, représentée par Monsieur Marc Brisack au poste d'administrateur indépendant pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2023. Sa rémunération annuelle sera de 5.000 € (HTVA).

Instructions de vote : (1)	OUI	NON	ABSTENTION
----------------------------	-----	-----	------------

Le mandataire est autorisé à voter sur les sujets nouveaux à traiter qui seraient inscrits à l'ordre du jour en vertu de l'article 533 ter du Code des Sociétés :	(1)	OUI / NON
---	-----	-----------

Fait à , le 2019

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

Document à renvoyer au plus tard pour le 10 juin 2019

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MODALITES DE CONVOCATION

La Compagnie Financière de Neufcour respecte la législation sur la vie privée et notamment le nouveau règlement européen sur les données personnelles (GDPR) entré en vigueur le 25 mai 2018.

La Compagnie Financière de Neufcour ne collecte que les données qui lui sont communiquées par vos soins et qui sont nécessaires à l'exécution des obligations de la société envers ses actionnaires.

Les données personnelles sensibles (par ex. votre numéro de compte) sont toujours traitées de manière confidentielle et ne sont jamais divulguées.

Des mesures de sécurité dans le traitement de vos données sont utilisées pour les protéger contre tout accès, utilisation, perte ou divulgation non autorisés.

Vous pouvez à tout moment demander la consultation des données personnelles vous concernant traitées par la Compagnie Financière de Neufcour et éventuellement demander la correction ou la suppression des données inexactes ou incomplètes à l'adresse : roseline.thirion@neufcour.com.

Dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir **confirmer vos données en nous renvoyant le formulaire ci-après dûment rempli à :**

Compagnie Financière de Neufcour S.A., rue Churchill, 26 à 4624 Romsée.

Je soussigné(e) :

Nom + Prénom :

- Accepte de recevoir à l'avenir les convocations aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Compagnie Financière de Neufcour, ainsi que les documents annexes (liens vers le site internet de la société) par courrier électronique en lieu et place d'un courrier ordinaire (mentionner votre e-mail ci-dessous, svp) ;
- Souhaite encore recevoir les convocations aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Compagnie Financière de Neufcour, ainsi que les documents annexes par courrier ordinaire.

Je coche une des deux formules qui sera à appliquer par la Compagnie Financière de Neufcour jusqu'à révocation de ma part.

Coordonnées à compléter

Adresse pour le courrier :

Rue + numéro :

Code postal et ville

.....

Adresse e-mail :

.....

Tél. et/ou GSM :

.....

Fax :

.....